

Choisy le Roi, le 25 juillet 2023

**SAISON 2023/2024 »**

## NOTE D'INFORMATION TRANSFERTS INTERNATIONAUX AUX CLUBS EVOLUANT EN ELITE F et M/N2 ET N3 -

### I – LES TRANSFERTS INTERNATIONAUX

La procédure de transfert électronique reste inchangée, vous pouvez y accéder avec vos identifiants à partir du lien suivant : <https://app.fivb.com>

La plateforme pour la nouvelle saison sera ouverte à compter de la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'Août.

Cependant, vous pouvez dès à présent prendre contact avec les Fédérations d'Origine pour négocier le transfert et/ou mettre à jour ou créer le profil de l'athlète sur la base FIVB des transferts.

La règle adoptée concernant les frais de transfert que peuvent réclamer les Fédérations ou clubs quittés reste en application cette saison pour la FIVB et/ou la CEV. Des frais ne peuvent être demandés que pour les athlètes évoluant au **1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> Niveau Français**.

Voir le Règlement FIVB – Article 6.3.3 - «dans le cas où le transfert est exempté du paiement de la redevance à la FIVB/CEV, aucun frais de transfert ne sera à régler à la Fédération d'origine ou au Club d'origine».

Pour les pays rattachés à la CEV, vous pouvez consulter le module de calcul CEV : <https://inside.cev.eu/transfers/transfer-fee-calculator/>. Le montant indiqué est le montant maximum qui peut être demandé.

**Pour les joueurs/joueuses qui ne sont pas encore enregistrés dans la base de données FIVB**, vous devez demander la création de leur profil à leur fédération d'origine en leur transmettant les pièces nécessaires à savoir : **une photo d'identité de l'intéressé au «format JPEG», la copie de sa pièce d'identité et son adresse postale et email.**

Pour les GSA qui doivent lancer une procédure de transfert **pour la première fois**, avant de pouvoir accéder au logiciel de transfert électronique, **merci de contacter la FFvolley/CFSR par courriel «nlestoquoy.ccsr@ffvb.org»** pour demander la création de votre compte club, afin qu'un code d'accès vous soit délivré.

**Vous trouverez la documentation sur la procédure de transfert sur le site de la FIVB, au moyen du lien suivant :**

<https://www.fivb.com/en/volleyball/regulationsofficialforms>

## II – LES FRAIS DE TRANSFERTS FIVB/CEV

Les frais de transferts internationaux pour la présente saison seront à verser à la FIVB ou à la CEV suivant la procédure ci-dessous :

1. Les frais de transferts qui sont à verser à la **CEV\*** (cf : RIB : <https://inside.cev.eu/transfers/>) -(joueurs et joueuses provenant des Fédérations rattachées à la CEV), **seront à verser en Euros, pour toutes les joueuses de 2<sup>ème</sup> Niveau Français :**

2 <sup>ème</sup> Niveau =	<b>ELITE F =</b>	<b>1440 Euros</b>
Autres Niveaux =	A partir de ELITE M et N2F =	Pas de redevance CEV

2. Les frais de transferts des autres joueurs et joueuses provenant des Fédérations rattachées à la FIVB (cf : RIB : <https://inside.cev.eu/transfers/>), **seront à verser en Francs Suisse, pour toutes les joueuses de 2<sup>ème</sup> Niveau Français :**

2 <sup>ème</sup> Niveau =	<b>ELITE F</b>	=	<b>1 500 Francs Suisse</b>
Autres Niveaux =	<b>A partir de ELITE M et N2 F</b>	=	Pas de redevance FIVB

## III – LE DOSSIER INTERNATIONAL A ENREGISTRER SUR VOTRE ESPACE CLUB POUR LA FFvolley :

**Pour toute demande de licence ETR-FIVB, vous devez** archiver le formulaire de demande de licence 2023/2024 dûment complété et signé, à partir de votre Espace Club, avant d'enregistrer la demande de licence par le module : création, renouvellement ou mutation, selon le cas. Vous retrouverez  **votre saisie dans « Dossiers Etrangers en Attente »** où vous y archiverez les pièces complémentaires du dossier de demande de licence dans l'espace prévu à cet effet, à savoir :

- . Un certificat médical si nécessaire
- . Une copie de la pièce d'identité
- . Une photo d'identité
- . Les attestations d'amateurisme «Joueur» et «Président» dûment complétées et signées (<http://extranet.ffvb.org/documents-ffvb/licences/attestation-d-amateurisme/>).
- . Un exemplaire du Contrat de Travail pour les Joueurs/Joueuses de la Division Elite si nécessaire (<http://extranet.ffvb.org/documents-ffvb/licences/modele-de-contrat/s-de-travail/>).
- . Une attestation de la Fédération d'Origine **pour les étrangers UE** certifiant qu'ils n'avaient pas de licence la saison précédente afin de bénéficier d'une création de licence
- . Suivant le règlement choisi, vous devrez archiver la preuve de virement ou transmettre votre chèque par courrier postal à la FFvolley/CFSR en inscrivant **au dos de celui-ci votre n° de club + le nom du licencié concerné**, à savoir :

- **Pour la Division ELITE FEMININE** : Le règlement des frais de dossier licence étrangère de **447 Euros + Preuve de virement redevance FIVB ou CEV (1500 Francs Suisse ou 1440 Euros)**.
- **Pour les autres divisions** : Le règlement des frais de dossier licence étrangère de **650 Euros**

Parallèlement à ce « dossier licence », vous devez lancer la procédure électronique de transfert.

La licence de votre joueur/joueuse sera intégrée définitivement dans le collectif du club recevant lorsque le dossier de demande de licence sera validé par la FFvolley/CFSR et que le transfert électronique sera validé par toutes les parties (Club quitté pour les licenciés toujours sous contrat, Fédération quittée, Club recevant, Fédération recevante, joueurs/joueuses et l'instance internationale concernée).

Pièces Utiles :

---

**Crédit Mutuel**  
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

---

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06194	00020553441	39	EUR

CCM LA FAISANDERIE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1027	8061	9400	0205	5344 139

BIC (Bank Identifier Code)  
CMCIFR2A

**Domiciliation**

CCM LA FAISANDERIE  
65 RUE DU GENERAL DE GAULLE  
94290 VILLENEUVE LE ROI  
Tél : 08-20-09-99-48

**Titulaire du compte (Account Owner)**

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY  
BALL  
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU  
94607 CHOISY LE ROI CEDEX

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

---

\* Coordonnées des Fédérations rattachées à la CEV accessibles à partir du lien suivant :

<https://inside.cev.eu/institutions/federations/>

-----